

OGEC : Contributions des familles Année scolaire 2020-2021

1. À quoi servent-elles ?

- 1- Couvrir les dépenses liées à l'entretien, la rénovation, la construction ou le remboursement des Bâtiments, aux cotisations dues à la DEC et l'UDOGEC de Vendée
- 2- Couvrir les dépenses liées aux assurances des élèves
- 3- Couvrir les dépenses liées aux sorties scolaires et aux activités pédagogiques exceptionnelles
- 4- Couvrir les dépenses liées à la pastorale

2. Montant des Contributions des Familles

Le Conseil d'Administration de l'OGEC réuni le 16/06/2020 a fixé le montant des Contributions des Familles pour l'année scolaire 2020-2021.

Pour l'année par enfant : NOUVEAUTE !

	TPS 01/21	TPS 09/20	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS
Cotisation De base	230 €	350 €	350 €	350 €	350 €	350 €	360 €	360 €	360 €	360 €	360 €
Cotisation Solidaire	255 €	375 €	375 €	375 €	375 €	375 €	385 €	385 €	385 €	385 €	385 €
Cotisation Libre	+ de 255 €	+ de 375 €	+ de 375 €	+ de 350 €	+ de 375 €						

Nous vous proposons plusieurs niveaux de contributions : la cotisation de base, la cotisation solidaire, la cotisation libre et le don ([voir au dos de la feuille](#)).

L'excédent par rapport à la cotisation de base permettra de financer les investissements suivants : jeux de cour, trottinettes, vélos, matériel informatique ... Ceci afin de garantir un cadre optimal à l'éducation et aux apprentissages de nos enfants. En 2019-2020, cet excédent s'est élevé à 3 400 €. Le Conseil d'administration de l'OGEC a acté l'achat d'une nouvelle structure de jeux pour la cour en lien avec l'APEL. Elle sera installée dans le courant de l'année scolaire 2020-2021.

À cela s'ajoutera les packs fournitures avec un prélèvement effectué en Septembre 2020.

Au-delà de 2 enfants scolarisés dans l'école, une réduction de 50% est appliquée par enfant supplémentaire.

Le mode de paiement des Contributions des Familles est le prélèvement automatique. **[Les prélèvements s'effectueront sur 11 mois de Septembre à Juillet inclus.](#)**

Si vous avez déjà utilisé le prélèvement automatique l'an dernier, celui-ci est automatiquement reconduit (pas de formalité à accomplir).

[Dans le cas contraire](#), utilisez l'imprimé « Mandat de prélèvement SEPA ». Complétez et signez le document puis retournez cet imprimé à l'école, impérativement **accompagné d'un RIB/IBAN de votre banque.**

En cas de changement de domiciliation bancaire en cours d'année, veuillez appliquer la procédure ci-dessus et retourner l'imprimé accompagné du RIB/IBAN avant le 20 du mois précédant votre changement de banque.

3. Dons à l'école

Pour les entreprises ou les personnes qui le souhaitent, il est possible de faire un don à l'école, avec possibilité de défiscalisation ou de diminution d'impôts. N'hésitez pas à en parler autour de vous (travail, amis, grands-parents, anciens élèves de l'école ...). Il suffit d'utiliser le document « Bulletin de soutien ».

Exemple :

Possibilité 1 : Je verse directement à l'école le montant que je souhaite.

- 1- Vous payez 500 € de cotisation libre.
- 2- L'école obtient 500 €.

Possibilité 2 : Je verse la cotisation de base à l'école et je complète avec un don (« Bulletin de soutien ») :

- 1- Vous payez 360 € de cotisation de base.
- 2- Vous faites un don de 140 € avec le bulletin de soutien ou sur le site internet dédié.
- 3- L'école obtient 500 €.
- 4- Le don de 140 € vous permet de déduire 92,40 € sur vos impôts. Votre don vous coûte 47,60 €.
- 5- Vous payez donc au final 407,60 €.

Choix de la famille :

NOM des enfants	Prénom des enfants	Classe (TPS, CE1, CM2, ULIS ...)

Nous choisissons :

- La cotisation de base
- La cotisation solidaire
- La cotisation libre : €
- La cotisation de base + Un don de€ (Utiliser le « Bulletin de Soutien »)

Date :/...../.....

Signature :